

Monsieur Akil VIGANI

<b>Ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région</b>
Entrée le 26 NOV. 2020
No 202/6261

Ministère de la Famille, de l'intégration et  
à la Grande Région  
A l'attention de Madame Corinne CAHEN  
13C, Rue de Bitbourg  
1273 Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2020.

Réf. : 2020/5519

Chère Madame la Ministre,

Je viens par la présente donner suite à votre pli du 26 octobre 2020.

Je voudrais prioritairement vous remercier pour m'avoir permis de m'exprimer dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration.

En effet, en tant que membre effectif du CNE depuis deux mandats et en tant que réfugié ayant eu un parcours de plus de 6 années aux fins de régulariser ma situation à Luxembourg, la loi sur l'intégration tout comme cette notion sont empreintes pour moi.

Le Luxembourg voit sa population augmenter chaque année de façon très significative du fait d'une conjoncture économique en croissance, favorable à un solde migratoire positif.

De ce fait, l'intégration de ces nouveaux arrivants est un enjeu majeur pour le grand-Duché. Ces nombreux immigrants issus des autres pays européens, ou d'autres continents, doivent pouvoir s'intégrer facilement, rapidement et participer concrètement au développement du pays.

S'interroger sur l'intégration me et nous (CNE) préoccupe depuis toujours. J'entends par intégration le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social.

Le processus d'intégration est un processus à double sens, qui pour réussir doit être le fait des deux parties : l'immigrant et le pays d'accueil.

Si tout est mis en place par le gouvernement luxembourgeois pour accueillir les nouveaux résidents et faire en sorte qu'ils s'intègrent dans les meilleurs délais, il n'en est pas moins vrai qu'arriver dans un pays qui n'est pas le sien n'est évident pour personne. Quel que soit sa

situation professionnelle, personnelle ou familiale, de nombreuses associations et organisations sont là pour aider les expatriés dans leur intégration au Luxembourg.

En tant que membre du CNE dans laquelle organisation l'étude de l'intégration des étrangers au Luxembourg est notre priorité, nous tentons de remédier à des éventuels problèmes d'accueil et d'intégration des étrangers au Grand-Duché. Le CNE bien que pourvu d'un objectif essentiel ne fonctionne pas convenablement depuis quelques années. Pour fonctionner et attirer, il faudrait lui donner une structuration plus fonctionnelle de façon à ce qu'ensemble avec les étrangers néo-arrivants, une identité se crée et facilite l'accès à l'intégration.

La beauté de Luxembourg c'est l'internationalité et c'est sur cette internationalité que nous devrions nous baser pour favoriser l'intégration et créer une identité nationale luxembourgeoise.

Cela ne peut se faire que si le processus de naturalisation est plus rapide, que si l'accès aux trois langues officielles est plus immédiat.

Le CNE en changeant de nom car « national » sans identité unique n'a pas de valeur et en ayant une vertu plus fonctionnelle dans la réception et l'assistance des réfugiés avec des lois aux délais plus courts, pourrait contribuer à l'intégration des réfugiés.

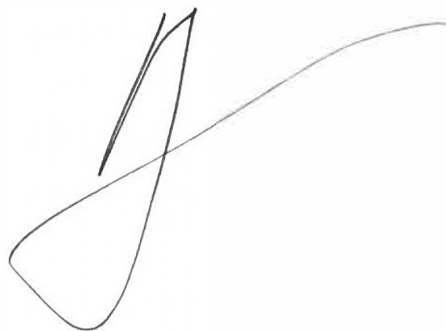
Ce processus passe également par une liberté d'expression que nous n'avons pas car nos bureaux sont dans les locaux et sont régis par le Ministère, nos avis restent soumis à l'appréciation de l'attaché ministériel et à sa représentation lorsqu'il retranscrit aux députés nos travaux. Pourquoi ne serions-nous pas consultés directement ?

La mise en place de cette liberté responsabiliserait et motiverait davantage les bénévoles et membres du CNE et rendrait à cette organisation sa légitimité.

Je renouvelle mes remerciements pour m'avoir permis de m'exprimer et espère que ma contribution vous sera d'utilité.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes sincères salutations.

Monsieur Akil VIGANI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.